



Déclaration liminaire CAPN du 02 Mai 2018

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les membres de la CAPN, chers collègues

Nous commencerons par remercier les services qui nous ont accueilli pour examiner les dossiers. Nous déplorons cependant que l'envoi des documents de travail ait été aussi tardif, bien en deçà du délai réglementaire de 8 jours comme cela avait été le cas lors de la précédente CAPN. Nous souhaitons vivement que ce délai soit respecté pour la prochaine CAPN car si nous appliquons la réglementation, nous pourrions demander un report comme le permet l'article 39 du [Décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires](#) :

Toutes facilités doivent être données aux commissions administratives paritaires par les administrations pour leur permettre de remplir leurs attributions. En outre, communication doit leur être donnée de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission huit jours au moins avant la date de la séance.

Concernant plus largement le contexte actuel, nous attirons votre attention sur deux points particulièrement liés entre eux : la communication ministérielle et son impact sur la gouvernance dans les académies.

La communication ministérielle se fait principalement par voie de presse et dans les médias ce qui est perçu sur le terrain comme un manque de confiance, ressenti comme démobilisateur par les IA-IPR. Si l'une de nos missions est bien d'accompagner les réformes, pourquoi ne sommes-nous pas les premiers destinataires des décisions, et pourquoi pas de leur « incubation » ? Notre expertise pédagogique longtemps reconnue serait alors confortée et bien utilisée. Cette communication impacte, par ailleurs, clairement les différents modes de pilotages académiques où le capital conseil et expertise du collège des IA-IPR est largement sous-exploité. Cela peut amener ponctuellement des dérives lorsque certaines personnes savent user de leur influence pour orienter l'oreille que peuvent leur prêter les autorités académiques décisionnelles.

Concernant maintenant nos missions, Nous demandons qu'un groupe de travail soit mis en place afin d'apporter des ajustements indispensables à la mise en place des PPCR. Si l'on évoque les opérations collectives de gestion des carrières (accès à la HCL et à la Classe exceptionnelle) au-delà du contexte conjoncturel fort tendu, nous tenons à vous alerter sur des aberrations de fond. En effet, pour l'accès à la Hors Classe comment imaginer que tout développement professionnel soit impossible à compter du 9^{ème} échelon comme en décide, de fait, les avis figés, une fois posés, des évaluateurs primaires que sont les chefs d'établissement et les inspecteurs ? De même, pour l'accès à la Classe exceptionnelle, comment imaginer que des fonctions ne soient pas prises en compte pour l'éligibilité au vivier 1 ? Les IA-IPR ont dû essuyer les multiples frustrations des professeurs qui ont parfois enseigné en ZEP une année de moins que nécessaire car l'EPL a perdu son label, il en est de même pour certains professeurs qui ont été formateurs réguliers et dont les missions n'ont pas été validées. Ce groupe de travail devra analyser toutes les incidences matérielles et psycho-sociales du sentiment d'injustice de nombreux enseignants que nous enregistrons au quotidien.

Concernant la gestion du corps pour 2018, seuls 50% des 135 postes vacants seront occupés par des lauréats du concours. Les candidatures aux détachements ne suffiront pas d'autant que le métier est rendu moins attractif avec le faible écart indiciaire avec l'échelon final des corps viviers. Aussi nous réitérons notre demande d'ouverture du corps à l'échelle C, gage de reconnaissance de la fonction.

Le manque de recrutement a pour conséquence des conditions de travail dégradées en particulier dans certaines spécialités déjà sous tension. C'est pourquoi, nous vous demandons de la bienveillance à l'égard des collègues en leur facilitant une mobilité dès que l'opportunité se présente quelles que soient les réserves du supérieur hiérarchique pour qu'ils puissent exercer leur métier en toute sérénité.

Enfin, le management et le pilotage sont fragilisés dans certains territoires où l'équité républicaine a pu être bousculée. Ainsi, à propos des tensions liées à la gouvernance dans l'académie de Corse, nous demandons à la DGRH de bien peser les choses avant de lancer une quelconque procédure disciplinaire car il n'est jamais bon pour notre institution qu'elle soit mise en difficulté si elle n'était pas suivie dans sa décision par les instances compétentes. Sachez, mesdames et messieurs que le SIA a toujours à cœur de protéger l'image de notre institution à laquelle il reste pleinement attaché

Nous vous remercions de votre attention.

Bertrand Lissillour, Claude Desfray
Commissaires paritaires